



Intellegentes
quae sit voluntas Domini

Felix Gmür
Episcopus Basileensis

DECRET DE RECONNAISSANCE DU CENTRE ROMAND DE L'APOSTOLAT MONDIAL DE FATIMA

Le Centre Romand de l'Apostolat Mondial de Fatima (CRAMF) sollicite les évêques pour une reconnaissance officielle afin que cette Association soit reconnue au niveau faîtier de l'AMF.

Cette demande a été portée devant la Conférence des Ordinaires Romands (COR) qui propose que des liens soient établis entre le CRAMF et la Communauté Romande de l'Apostolat des laïcs (CRAL).

Ces démarches ayant abouti, c'est avec joie que je recommande par ce présent décret, à la bienveillante attention du Conseil pontifical pour les Laïcs et à celle des organes officiels de l'AMF, le

Centre Romand de l'Apostolat Mondial de Fatima.

Le siège de ce CRAMF étant sur le territoire du diocèse de Lausanne-Genève-Fribourg.

La Communauté Romande de l'Apostolat des laïcs (CRAL) est l'association catholique qui rassemble des mouvements d'apostolat et groupes de laïcs.

Avec grande joie je donne ma recommandation pour cette Association.

+ Félix Gmür
Evêque de Bâle

Soleure, 21 mars 2019

